

## AIDE A LA CANTINE pour les élèves demi-pensionnaires

Le département des Alpes-Maritimes (06), met en place un système d'aide à la cantine et subventionne 1€ par repas pris.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour bénéficier de cette aide :

- être demi-pensionnaire
- résider dans le département des Alpes-Maritimes
- percevoir l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pour votre enfant

Vous trouverez ci-joint l'imprimé "Cantine 06" à rendre au plus tard le **29 septembre 2023** accompagné de l'attestation de la CAF sur laquelle figure l'ARS, le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant.

Attention, pour les fratries, il convient de faire une demande par enfant.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être pris en compte.

Le secrétariat de gestion du collège Pablo Picasso  
Céline Béraud  
celine.beraud@ac-nice.fr